



# **CODE DE CONDUITE DES**

PARTENAIRES COMMERCIAUX DE

# **Be8**

Réinventez  
le futur.  
**Maintenant.**

## Integridé, éthique et engagement.

Des valeurs essentielles pour promouvoir un environnement plus intègre et transparent.



Be8

Reinventar  
o futuro.  
Agora.

# Sommaire:

|                                                                                                     |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Présentation et finalité</b>                                                                  | <b>04</b> |
| <b>2. Champ d'application</b>                                                                       | <b>04</b> |
| <b>3. Amélioration continue : mise en œuvre</b>                                                     | <b>04</b> |
| <b>4. Lignes directrices pour la sélection des partenaires commerciaux:</b>                         | <b>05</b> |
| a. Gestion et sélection des fournisseurs                                                            | 05        |
| b. Relations entre fournisseurs et conflits d'intérêts                                              | 05        |
| c. Respect des autres                                                                               | 05        |
| d. Cadeaux, objets promotionnels, invitations et hospitalité                                        | 06        |
| e. Consommation d'alcool, tabagisme, usage de substances illicites et port d'armes                  | 06        |
| f. Sous-traitance                                                                                   | 06        |
| g. Engagement en faveur de l'excellence opérationnelle                                              | 06        |
| <b>5. Pratiques sociales:</b>                                                                       | <b>07</b> |
| a. Législation du travail, de la sécurité sociale et relations de travail                           | 07        |
| b. Droits humains:                                                                                  | 07        |
| i. Conditions de travail : santé, sécurité et rémunération                                          | 07        |
| ii. Travail forcé, travail des enfants et protection des mineurs                                    | 07        |
| <b>6. Environnement:</b>                                                                            | <b>08</b> |
| a. Conformité à la législation environnementale                                                     | 08        |
| b. Responsabilité environnementale : changement climatique, utilisation des ressources et pollution | 08        |
| <b>7. Éthique et intégrité dans les relations commerciales:</b>                                     | <b>08</b> |
| a. Transparence dans les relations commerciales                                                     | 09        |
| b. Anti-corruption, lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude.                              | 09        |
| c. Secret et confidentialité des données et des informations                                        | 09        |
| d. Relations avec les agents publics                                                                | 09        |
| e. Concurrence loyale                                                                               | 10        |
| <b>8. Engagement des parties prenantes</b>                                                          | <b>10</b> |
| <b>9. Surveillance et audits</b>                                                                    | <b>10</b> |
| <b>10. Communication et questions</b>                                                               | <b>10</b> |
| <b>11. Bonnes pratiques pour votre entreprise</b>                                                   | <b>10</b> |

# 1. Présentation et finalité

Be8 s'engage à construire des relations alignées sur ses valeurs : intégrité, durabilité et engagement. Soucieuse de développer un modèle d'affaires fondé sur ces principes et de contribuer à une société plus juste, plus éthique et plus respectueuse de l'environnement, l'Entreprise a pour objectif d'établir des relations commerciales avec des partenaires qui partagent également ces mêmes principes.

Ainsi, le présent Code de conduite des fournisseurs a pour finalité d'informer et de sensibiliser nos fournisseurs, clients, prestataires de services et partenaires qui sont directement ou indirectement liés aux activités de Be8, sur ce que nous entendons par des comportements éthiques dans les relations commerciales et la conduite des affaires. Il vise également à promouvoir ces valeurs et à encourager leur diffusion auprès de l'ensemble des acteurs de leur chaîne de valeur.

## 2. Champ d'application

Le présent Code s'applique à l'ensemble des fournisseurs, clients, prestataires de services et partenaires qui entretiennent, directement ou indirectement, des relations avec Be8 et les sociétés de son groupe, dans les différents pays où le Groupe exerce ses activités.

## 3. Amélioration continue: mise en œuvre

Be8 est consciente que les attentes énoncées dans le présent Code représentent une transformation dans la manière de mener les activités commerciales, en favorisant un marché économiquement prospère et équilibré, intégré au développement social, environnemental et éthique. Par le biais de ce Code et dans une démarche d'amélioration continue, Be8 cherche à encourager sa chaîne de fournisseurs à s'engager également dans ce processus dynamique d'amélioration, tant en interne qu'en externe.

Par conséquent, l'acceptation et le respect des présentes lignes directrices sont essentiels au maintien de relations commerciales durables, dans la mesure où ce Code définit les exigences fondamentales que Be8 attend de ses fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux. En adhérant à ce Code, les parties concernées reconnaissent en accepter les dispositions et s'engagent à les respecter.



## 4. Lignes directrices pour la sélection des partenaires commerciaux:

Dans le cadre de la sélection de ses partenaires commerciaux, l'Entreprise met en œuvre un processus de vérification documentaire préalable de ses partenaires. Elle privilégie également les organisations qui agissent en conformité avec les exigences légales et réglementaires et qui sont alignées sur les principes, les lignes directrices et les attentes de Be8.

### a) Gestão et sélection des fournisseurs

Be8 a établi plusieurs lignes directrices pour la sélection de ses partenaires commerciaux. La vérification périodique auprès des organismes publics fait partie des pratiques mises en œuvre par l'Entreprise pour assurer le suivi de ses fournisseurs et de ses clients, dans le but d'identifier et de prévenir les risques, tout en privilégiant des relations avec des partenaires en situation de conformité sur les plans administratif, légal, environnemental, social et du travail, entre autres. Il convient de souligner que les avantages de ce processus s'étendent également à vous, partenaire, puisqu'il permet de suivre, de régulariser et de mettre à jour la documentation nécessaire, ainsi que d'améliorer les processus internes.

### b) Relations entre fournisseurs et conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts est considéré comme existant lorsqu'un collaborateur, un dirigeant ou un tiers agissant au nom de Be8 se trouve dans une situation susceptible d'influencer, ou d'être perçue comme influençant, une décision, ou lorsqu'il dispose du pouvoir de prendre une décision qui entraîne, ou pourrait entraîner, un avantage personnel, direct ou indirect, pour lui-même, un membre de sa famille ou l'un de ses proches.

Be8 veille à prévenir tout conflit d'intérêts dans le cadre de ses activités. Si l'existence d'un conflit d'intérêts, réel ou potentiel, est constatée, celui-ci doit être signalé sans délai aux responsables concernés ou par l'intermédiaire du Canal de signalement de l'Entreprise.

**Les situations suivantes constituent des exemples de conflits d'intérêts et de pratiques interdites par Be8:**

- Le fait que leurs employés soient propriétaires, associés ou exercent une influence, directe ou indirecte, au sein d'entreprises susceptibles de devenir fournisseurs ou clients de Be8.
- L'utilisation, par des fournisseurs, des biens, des services ou des activités réalisés par les collaborateurs de Be8 à des fins personnelles ou au bénéfice de tiers.

### c) Respect des autres

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mènent leurs activités dans un esprit de respect mutuel et de collaboration avec les autres prestataires de services, en exerçant leurs responsabilités tout en donnant la priorité à la sécurité, au bien-être et au traitement digne de tous les collaborateurs et tiers qui participent à l'exécution de leurs activités ou qui y sont associés. Nous ne tolérons aucune agression, aucun abus ni aucun harcèlement, qu'il soit physique, sexuel et/ou verbal, ni aucune forme d'intimidation ou tout autre comportement portant atteinte à l'intégrité physique ou morale de leurs employés ou de nos collaborateurs.

## d) Cadeaux, objets promotionnels, invitations et hospitalité

La manière dont Be8 conquiert et fidélise ses clients, tout en renforçant sa position sur le marché, est directement liée à la qualité de ses produits et services. Par conséquent, il est interdit d'offrir, de promettre, de fournir ou de recevoir de la part de clients, de fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux des cadeaux ou des marques d'hospitalité destinés à influencer indûment des décisions commerciales ou à obtenir un avantage injuste. Dans certaines circonstances, vous pouvez échanger des cadeaux afin de préserver de bonnes relations professionnelles, à condition que :

- **Le cadeau ait un objectif légitime, une valeur symbolique (généralement inférieure à 200 R\$ ou son équivalent) et ne soit pas offert de manière fréquente.**
- **Le cadeau ne doit pas être une somme d'argent ni un équivalent de celle-ci (cartes prépayées, chèques-cadeaux, bons d'achat ou vouchers).**

L'hospitalité d'affaires, y compris la formation, le transport, l'hébergement, les repas et les divertissements, n'est pas interdite, à condition qu'elle soit conforme aux principes éthiques et que sa fréquence soit raisonnable.

## e) Consommation d'alcool, tabagisme, usage de substances illicites et port d'armes

L'usage d'alcool, de tabac, de drogues, ainsi que le port d'armes blanches (objets tranchants ou perforants, tels que les couteaux) et/ou d'armes à feu, est strictement interdit dans les locaux de Be8. Les partenaires commerciaux de la Société doivent veiller à ce que leurs équipes exercent leurs activités de manière responsable, sans être sous l'influence d'une quelconque substance susceptible d'altérer leur performance au travail. Pour des raisons de santé et de sécurité, il est également interdit de fumer dans l'enceinte de nos sites industriels, étant donné que nous produisons du carburant, une substance inflammable.

Chaque fois que vous remarquez une personne en train de fumer, de consommer des substances illicites ou de porter une arme blanche ou une arme à feu, vous devez immédiatement en informer le service de sécurité de la Société afin que les mesures nécessaires et préventives puissent être prises.

## f) Sous-traitance

La sous-traitance consiste à confier à un tiers l'exécution d'une prestation de services, c'est-à-dire le transfert, par l'entreprise contractante, de l'exécution de l'une de ses activités à une société prestataire de services tierce. Lorsque nos partenaires commerciaux ont recours à des sous-traitants ou à des prestataires de services, que ce soit pour l'exécution totale ou partielle de leurs obligations, ils doivent garantir la qualité du service ou du produit fourni. Ils sont également tenus de veiller à ce que ces sous-traitants respectent l'ensemble des directives et des règles définies dans le présent Code, cette obligation leur étant pleinement applicable.

## g) Notre engagement envers l'excellence opérationnelle

Be8 valorise les partenaires commerciaux qui exercent leurs activités dans une démarche d'excellence de leurs produits et/ou services et qui respectent pleinement leurs obligations. La qualité et la rigueur dans la réalisation des livrables, la réactivité dans la résolution des problèmes, la transparence dans les relations d'affaires, l'innovation, la contribution technique et à l'amélioration des opérations internes, ainsi que l'engagement envers la Société, sont des comportements reconnus et récompensés par Be8.

## 5. Pratiques sociales

Bien au-delà de la création d'emplois et de valeur, Be8 s'engage à contribuer à la transformation de la société grâce à son engagement en faveur de la responsabilité sociale, en promouvant un véritable changement dans la société, la culture, les comportements au sein des entreprises et les relations de travail.

### a) Législation du travail, de la sécurité sociale et relations de travail

Le respect des normes du travail, tant nationales qu'internationales, ainsi que l'engagement à s'acquitter des charges sociales, des cotisations de sécurité sociale et de toutes les autres obligations et taxes liées aux relations de travail, constituent l'un des principes fondamentaux applicables aux partenaires commerciaux de Be8. Nos fournisseurs, clients et autres tiers doivent employer leur personnel de manière équitable, conforme et régulière, en respectant et en promouvant la protection des travailleurs ainsi que la garantie de bonnes conditions de travail.

### b) Droits humains

Be8 respecte les droits de l'homme et s'efforce d'établir des relations commerciales avec des fournisseurs, des clients et des tiers qui partagent ces principes, les respectent et contribuent activement à leur promotion.

### i. Conditions de travail : santé, sécurité et rémunération

Les partenaires commerciaux de Be8 doivent assurer et garantir le respect des droits fondamentaux de leurs collaborateurs, en leur offrant des conditions de travail dignes. Une durée de travail raisonnable, une rémunération équitable, un environnement de travail sain, ainsi que la mise en œuvre de mesures de protection de la santé et de la sécurité et le respect des exigences légales en la matière, constituent des principes essentiels pour garantir de bonnes conditions de travail au sein des entreprises fournisseurs, clientes et partenaires tiers de la Société.

### ii. Travail forcé, travail des enfants et protection des mineurs

Be8 condamne fermement toutes les formes de travail forcé ou assimilé à l'esclavage, de travail des enfants et d'exploitation sexuelle des enfants. En aucune circonstance, nos partenaires commerciaux ne peuvent recourir à de telles pratiques ni en tirer un quelconque avantage. Il leur incombe également de vérifier l'absence de ces situations au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement. Si l'une de ces pratiques est identifiée, elle doit être immédiatement signalée. Toute relation commerciale concernée sera alors suspendue ou résiliée, des sanctions commerciales seront appliquées et les autorités compétentes seront informées.



## 6. Environnement

La protection de l'environnement est au cœur même de l'identité de Be8. La Société privilégie les relations avec des partenaires qui partagent et promeuvent ces valeurs, en développant et en maintenant au sein de sa chaîne de valeur des partenaires commerciaux dont les activités sont conformes aux principes de préservation de l'environnement et de développement durable.

### a) Conformité à la législation environnementale

Tous les partenaires commerciaux de Be8 doivent se conformer à la législation environnementale applicable à leur secteur d'activité et à la nature de leurs opérations. Les licences environnementales et les autorisations nécessaires à l'exercice de leurs activités doivent être en permanence à jour et valides. Il incombe à chaque partenaire commercial de veiller au respect continu des réglementations et exigences légales applicables à ses activités.



### b) Responsabilité environnementale : changement climatique, utilisation des ressources et pollution

Nous recommandons et encourageons tous nos partenaires commerciaux à s'engager dans l'amélioration continue de leurs pratiques et de leurs processus, qu'ils soient internes ou externes, en privilégiant l'utilisation de ressources renouvelables, en recherchant la réduction de l'impact environnemental de leurs activités, en mettant en œuvre des mesures visant à limiter la pollution et en contribuant à l'atténuation des changements climatiques.

## 7. Éthique et intégrité dans les relations commerciales:

L'intégrité est l'une des valeurs fondamentales de Be8 et guide le comportement de la Société dans une démarche éthique et transparente. Ces principes se reflètent également dans le processus de sélection de ses partenaires commerciaux.

### a) Transparence dans les relations commerciales

Be8 s'appuie sur des partenaires commerciaux qui agissent de manière transparente, éthique et cohérente. Le respect de la législation et des réglementations applicables à leur activité, ainsi que les efforts continus déployés pour garantir la conformité et adopter les meilleures pratiques de leur secteur, sont des comportements particulièrement valorisés par la Société. Be8 se réserve le droit d'évaluer périodiquement le respect de ces exigences et de sélectionner des partenaires commerciaux qui démontrent leur engagement à entretenir des relations d'affaires fondées sur ces principes et directives de conduite professionnelle.

## b) Anti-corruption, lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude.

La corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et la fraude constituent des comportements totalement inacceptables pour Be8. Tout acte de cette nature commis par nos partenaires commerciaux peut entraîner l'application des mesures contractuelles et légales appropriées. Nous ne pouvons ni verser, ni accepter, ni offrir de pots-de-vin, pratiquer la corruption, falsifier des documents ou des produits, ni inciter nos fournisseurs, clients ou partenaires à agir en violation de la loi. Parmi les exemples de telles pratiques figurent notamment :

- **L'offre de sommes d'argent, de cadeaux, d'avantages ou de promesses, formulées de manière directe ou indirecte à l'intention des collaborateurs de Be8 ou d'autres partenaires commerciaux;**
- **Fraude fiscale, contrebande et pratiques illégales;**
- **Falsification de documents, de produits industriels ou de marques.**

Be8 exige que ses clients, ses fournisseurs et l'ensemble de ses partenaires commerciaux respectent les lois et réglementations anticorruption, tant nationales qu'internationales, applicables à l'ensemble de la chaîne de valeur dans laquelle ils opèrent ou entretiennent des relations d'affaires.

Be8 exige que ses clients, ses fournisseurs et l'ensemble de ses partenaires commerciaux respectent les lois et réglementations anticorruption, tant nationales qu'internationales, applicables à l'ensemble de la chaîne de valeur dans laquelle ils opèrent ou entretiennent des relations d'affaires.

## c) Secret et confidentialité des données et des informations

Les informations confidentielles sont celles qui ne doivent pas être rendues publiques, c'est-à-dire celles dont l'accès et la divulgation sont soumis à des restrictions. Ces informations ne peuvent être communiquées ni utilisées à des fins personnelles ni au profit de tiers. Nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent la confidentialité et le caractère sensible des données et des informations de Be8. Celles-ci comprennent notamment les informations stratégiques de l'entreprise, les données techniques et commerciales, les plans et budgets, les initiatives internes, les volumes et conditions d'achat, les données financières et opérationnelles, ainsi que toute autre information susceptible d'influencer la stratégie et le positionnement de la Société sur le marché.

Les partenaires commerciaux de Be8 doivent également se conformer aux lois sur la protection des données applicables dans tous les marchés où ils exercent leurs activités. Le respect des principes relatifs à la protection des données à caractère personnel, leur utilisation exclusivement aux fins légitimes pour lesquelles elles ont été collectées, ainsi que le respect des avis et obligations en matière de confidentialité, constituent les comportements attendus des clients, fournisseurs et tiers qui entretiennent des relations avec la Société.

## d) Relations avec les agents publics

Les interactions commerciales avec les entités gouvernementales sont souvent soumises à des réglementations et à des exigences strictes, que nous avons la responsabilité de respecter. Faire preuve d'honnêteté, d'exactitude et de transparence dans toutes les relations avec les agents publics, les organismes gouvernementaux, les contractants et les sous-traitants, tout en respectant l'ensemble des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, constitue une obligation pour tous les partenaires commerciaux de Be8.

## e) Concurrence loyale

Les pratiques déloyales, anticoncurrentielles et monopolistiques sont inacceptables pour Be8. Nous considérons que la concurrence est bénéfique aux activités de l'entreprise et qu'elle contribue à son développement. La connaissance et le respect de la législation en matière de concurrence et de propriété intellectuelle constituent des éléments essentiels pour préserver et renforcer notre activité ainsi que nos relations commerciales.

## 8. Engagement des parties prenantes

Afin de contribuer à la construction d'un monde plus durable, plus responsable et fondé sur des pratiques commerciales plus transparentes et plus saines, nous comptons sur la collaboration et l'engagement de nos partenaires commerciaux pour assurer le respect du présent Code. Le développement et la progression de nos fournisseurs, clients et partenaires tiers font également partie des objectifs et de l'engagement de Be8.

## 9. Surveillance et audits

Be8 a mis en place un processus de diligence raisonnable des tiers (due diligence), visant à assurer un suivi continu des partenaires commerciaux de la Société, dans le respect des règles et des principes énoncés dans son Code de conduite ainsi que dans le Code de conduite des partenaires commerciaux. La Société se réserve le droit d'effectuer des audits et des visites techniques auprès de ses partenaires commerciaux, ainsi que de leur proposer des formations et des programmes de formation afin de les accompagner dans leur développement et l'amélioration continue de leurs pratiques.

## 10. Communication et questions

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le présent Code de conduite ou son application, veuillez contacter le service Conformité (Compliance) de Be8, qui est à votre disposition à l'adresse électronique suivante: [compliance@be8energy.com](mailto:compliance@be8energy.com) ou par téléphone au +55 (54) 2103-7236.

Si vous vous sentez plus à l'aise, nous mettons également à votre disposition un Canal d'alerte confidentiel, accessible via le site officiel de la Société. Ce canal est disponible 24 heures sur 24 et peut être utilisé de manière anonyme. La confidentialité du signalement ainsi que la protection contre toute forme de représailles y sont garanties. Accédez-y à l'adresse suivante: [www.canalconfidencial.com.br/be8/](http://www.canalconfidencial.com.br/be8/).

Be8 met à disposition sur son site Internet un espace dédié exclusivement à son Programme de conformité (Compliance Program). En cas de questions ou de doutes, cet espace peut également constituer une source d'information utile et un moyen complémentaire d'obtenir des renseignements.

## 11. Bonnes pratiques pour votre entreprise

Afin de contribuer à la promotion et au renforcement d'un environnement plus éthique et intègre, nous recommandons l'adoption de bonnes pratiques pouvant être mises en œuvre au sein de votre entreprise, si des mesures permettant de détecter, prévenir et corriger les situations de non-conformité n'ont pas encore été instaurées. Vous trouverez ci-dessous quelques pratiques susceptibles de vous aider, en tant que partenaire commercial, à mettre en place des mesures relevant d'un Programme d'intégrité et de durabilité :

### CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Il s'agit de l'identification des principaux risques auxquels l'entreprise peut être exposée au regard de son activité principale. Cette démarche permet d'identifier les facteurs de risque ainsi que les pratiques et mesures que l'entreprise peut mettre en œuvre afin de les prévenir, les réduire et les atténuer.

### CANAL D'ALERTE

Le canal de signalement permet à l'entreprise de détecter les risques avant qu'ils ne se matérialisent. Il constitue un moyen par lequel les clients, les collaborateurs et les partenaires peuvent signaler des pratiques illégales, contraires à l'éthique ou non conformes aux règles et politiques de l'entreprise.

### TREINAMENTOS

Treinamento contínuo é a forma de orientar e prevenir os funcionários sobre quais são as condutas esperadas deles e quais são as leis e as regras da empresa que devem ser cumpridas. É através deles que se cria uma cultura ética e de integridade.

### ENGAGEMENT DE LA HAUTE DIRECTION

L'engagement et l'exemplarité de la haute direction sont essentiels à la mise en place d'un Programme d'intégrité. Il incombe à la haute direction de gérer les risques, d'en assurer le suivi et d'évaluer l'efficacité des mesures et actions mises en œuvre.

### CODE DE CONDUITE

Il s'agit du document qui guide les collaborateurs et les partenaires en définissant les règles de l'entreprise ainsi que les normes de conduite attendues dans le cadre des relations de travail et des relations commerciales.

### RECOURS À DES TIERS

Effectuer une évaluation préalable des partenaires commerciaux afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles nous entretenons des relations d'affaires respectent leurs obligations légales, fiscales, sociales et environnementales. Cette démarche permet de garantir la conformité, de réduire les risques et de protéger l'entreprise contre d'éventuelles irrégularités.

### DURABILITÉ

Identification des enjeux sociaux et environnementaux les plus pertinents à prendre en compte et à mettre en œuvre, afin d'assurer la pérennité et le développement durable de l'entreprise sur le long terme.

Réinventez  
le futur.  
**Maintenant.**



Acesse este código  
também em nosso site:  
**[www.be8energy.com](http://www.be8energy.com)**



Be8



Acesse o nosso  
Relatório de  
Sustentabilidade.